

## FICHE TARIFAIRE 2022/2023

### ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR - CENTRE DE LOISIRS du mercredi RESTAURATION SCOLAIRE

#### Tarifs des accueils du matin et / ou du soir avec ou sans étude surveillée (\*)

Quotient familial de la CAF	Tarif par prestation et par jour (1) accueil du matin ou du soir
Q.F. $\leq$ 450	0,20 €
450 < Q.F. $\leq$ 600	0,51 €
600 < Q.F. $\leq$ 750	0,72 €
750 < Q.F. $\leq$ 1000	0,93 €
1000 < Q.F. $\leq$ 1500	1,04 €
1500 < Q.F. $\leq$ 2000	1,67 €
Q.F. > 2000	2,09 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou dans des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	0,51 €

\*Ces tarifs comprennent l'accès aux ateliers d'éveil et de découverte.

#### Tarifs pour les accueils de loisirs du mercredi AVEC et SANS restauration

Quotient familial de la CAF	Centre de loisirs <b>avec</b> restauration (1) Tarif de la journée de 9 H 30 *	Centre de loisirs <b>SANS</b> restauration	
		Tarif de la ½ journée de 3H30 (Matin)	Tarif de la ½ journée de 4H30 (Après-midi)
Q.F. $\leq$ 450	3,23 €	0,46 €	0,59 €
450 < Q.F. $\leq$ 600	6,11 €	1,19 €	1,54 €
600 < Q.F. $\leq$ 750	8,20 €	1,71 €	2,20 €
750 < Q.F. $\leq$ 1000	9,92 €	2,19 €	2,82 €
1000 < Q.F. $\leq$ 1500	10,60 €	2,44 €	3,14 €
1500 < Q.F. $\leq$ 2000	14,31 €	3,90 €	5,02 €
Q.F. > 2000	16,72 €	4,85 €	6,25 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	6,11 €	1,19 €	1,54 €

(1) la facturation du mercredi avec restauration est forfaitaire et selon le calendrier des mercredis choisis pour le cycle.

\*Repas inclus



<b>Quotient familial de la CAF</b>	<b>Tarif unitaire</b>
Q.F. $\leq$ 250	Gratuité
250 < Q.F. $\leq$ 350	1,30 €
350 < Q.F. $\leq$ 450	2,10 €
450 < Q.F. $\leq$ 600	3,35 €
600 < Q.F. $\leq$ 750	4,35 €
750 < Q.F. $\leq$ 1000	5,00 €
1000 < Q.F. $\leq$ 1500	5,15 €
1500 < Q.F. $\leq$ 2000	5,70 €
Q.F. > 2000	6,00 €

<b>TARIFS SPECIFIQUES ENFANTS</b>	<b>Tarif unitaire</b>
- Enfants des Communes extérieures au Havre, hors dispositifs spécifiques UP2EA et ULIS - Repas exceptionnels	6,20 €
Enfants scolarisés en établissements spécialisés pouvant fréquenter la restauration scolaire dans le cadre d'un projet d'inclusion scolaire	5,15 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	2,10 €
- Enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé et obligeant les parents à fournir un panier repas	2,10 € ou tarif dégressif si le Q.F octroie un tarif plus favorable